



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 2 MARS 2020, A 19 HEURES A SAINT MIHIEL

Nombre de membre dont le Conseil Syndical doit être composé : 20

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 12

L'an deux mil vingt, le 2 mars, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres, se sont réunis dans la salle de réunion de la Communauté de Communes du Sammiellois sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Etaient présents :

COCHET Xavier	COLIN Michel
DEMOYEN Michel	DENOYELLE Sylvain
KAMPMANN Erna	MESOT Régis
MOREAU Michel	PALIN Laurent
KONNE Françoise (suppléante avec voix délibérative)	VALLOIRE Jean-François
VUILLAUME François	ZINGERLE Jean Claude

Etaient excusés :

Mme AUBRY	M. WEISS
M. PICHAVANT (suppléant)	M. JACQUEMIN
M. BRENEUR (suppléant)	Mme TONNER
M. PLANTEGENET	

Etaient absents (titulaires) :

M. BERNARD	M. JOYEUX
Mme MARTINET	M. MOUSSA

Étaient présents également :

Mme BOUC, chargée de mission PETR

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 17 février 2020
- Délibérations :
 - ❖ Délibération n° 2020 / 02 : Approbation du compte de gestion 2019
 - ❖ Délibération n° 2020/03 : Approbation du compte administratif 2019
 - ❖ Délibération n° 2020/04 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019
 - ❖ Délibération n° 2020 / 05 : Vote du budget primitif 2020
 - ❖ Délibération n° 2020/06 : Adhésion à Citoyens et Territoire et l'ANPP année 2020
 - ❖ Délibération n° 2020/07 : Adhésion au CLER année 2020
 - ❖ Délibération n°2020/08 : Adhésion au LER
- Questions diverses
 - Diagnostic culturel à l'échelle de Cœur de Lorraine, tiers lieu culturel à Saint-Mihiel, CTEAC

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h25.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M VALLOIRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il a acceptées.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil syndical du 17 février 2020

Il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 17 février 2020, qui est adopté à l'unanimité.

3. Vote des délibérations :

❖ Délibération n° 2020 / 02 : Approbation du compte de gestion 2019

Un rapide bilan d'activité de l'année 2019 est présenté, les 2 ETP s'étant principalement dédiés à :

- A l'animation du PETR (4 CS, 2 bureaux, 1 rencontre entre Présidents)
- A l'inscription du PETR au sein des réseaux pertinents, au développement de nouveaux partenariats (Pays, Transition Energétique, Santé...)
- A l'animation du Conseil de Développement du PETR (Rapport Commission Economie et Emploi présenté au CS en juillet 2019 + 3 Assemblées Plénières en 2019)
- A la mise en œuvre du Contrat Local de Santé du territoire (communication, travaux relatifs à la mobilité, prise de contact SDIS formations gestes premiers secours, Octobre Rose, travaux sur la parentalité, sur le public en perte d'autonomie, l'e-santé,
- A la mise en œuvre de réflexions, partenariats en lien avec le développement économique (travaux avec CARÉMEUSE, travaux sur le pôle entrepreneurial, réseau de la création/reprise, accompagnement FISAC, formation sur la détection de l'innovation, accompagnement aux tiers lieux...)
- A l'accompagnement des collectivités dans la valorisation de leurs CEE
- A la poursuite de la mise en œuvre des actions TEPCV (itinérance douce, Plan Paysage, circuits courts.....)
- A la mise en place d'une nouvelle stratégie et dynamique en matière de transition énergétique et circuits courts : (candidature au Contrat de Transition Ecologique, étude science Po.....)

Le bilan financier 2019 est également discuté. En synthèse, le compte de gestion peut se résumer comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	141 640 80 €	35 616, 18 €
Fonctionnement	370 660,07 €	398 207,24 €
TOTAL	512 300,87 €	433 823,42 € (+ 85 872 € en RAR investissements)

M. DENOYELLE indique que le Compte de Gestion établi par le Trésorier de Saint Mihiel est conforme au Compte Administratif du PETR Cœur de Lorraine pour le budget général. Suite à cet exposé, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER le Compte de Gestion du budget général 2019 présenté ;
- d'AUTORISER M. Le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

❖ Délibération n° 2020/03 : Approbation du compte administratif 2019

Après sortie de la salle de M. DENOYELLE, Président du PETR, Mme BOUC présente le compte administratif 2019 selon le résumé de compte établi, qui se décline comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	255 011.74 €	255 011.74 €	828 033.84 €	828 033.84 €	108 3045.58€	1083045.58€
Réalisé	141 640.8 €	35 616.18 €	370 660.07€	398 207.24 €	512 300.87€	433 823.42 €
Reste à réaliser	0.00 €	85 872.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	85 872.00€
Résultat de clôture de l'exercice	- 20 152.62 €		+ 27 547.17 €		+ 7 394.55 €	

Suite à cet exposé, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De lui DONNER ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme présenté ci-dessus,
- de RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- de VOTER et ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'AUTORISER M. Le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

❖ **Délibération n° 2020/04 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019**

Mme BOUC présente l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2019, faisant ainsi apparaître les données suivantes :

- Un excédent de fonctionnement de 30 302.86€
- Un déficit reporté de 2 755.69€
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 27 547.17 €

- Un déficit d'investissement de 106 024.62 €
- Un excédent de restes à réaliser de 85 872 €
- Soit un besoin de financement de 20 152.62 €

Suite à cette présentation, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2019	: 27 547.17
excédent	
Affectation complémentaire en réserve (1068)	20 152.62
Résultat reporté en fonctionnement (002)	7 394.55
Résultat d'investissement reporté (001)	: 106 024.62
déficit	

❖ **Délibération n° 2020 / 05 : Vote du budget primitif 2020**

Le budget proposé est présenté par M. DENOYELLE et Mme BOUC. Il correspond à ce qui avait été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires.

Un budget avec simulation d'une modification de la durée d'amortissements des véhicules tel que demandé lors du précédent conseil syndical est également remis sur table. Ce budget simule un amortissement sur 2 ans au lieu de 5 pour les véhicules du PETR, de sorte de pouvoir donner en fin d'année les véhicules aux associations sans coût d'amortissement à charge de ces dernières (à l'exception du véhicule mis à disposition de l'ILCG du Sammiellois qui devrait alors être amorti encore un an vu sa date d'acquisition). Ce budget avec modification des durées d'amortissement est écarté par le Conseil Syndical, considérant les montants élevés d'une telle modification (92 798.93 €)

Le budget proposé, envoyé au moment des convocations, intègre la demande d'inscription d'une dépense liée à l'acquisition d'un défibrillateur mobile.

Il est demandé de prévoir des dépenses exceptionnelles (compte 675) en fonctionnement, pour équilibrer le budget. Le montant d'excédent à inscrire est bien 7 394.55€ vu l'affectation des résultats.

M. DENOYELLE évoque le courrier envoyé par la CC de l'Aire à l'Argonne, confirmant que cette dernière ne s'engagera pas dans la prescription d'un SCoT si ce projet devait revenir d'actualité au PETR. M. DENOYELLE estime que les communautés de communes devront travailler prochainement sur leurs PLUI, et que le PETR pourra être une bonne échelle de réflexion. M. MOREAU doute de l'opportunité de prévoir une ligne « programme d'investissement d'urbanisme », compte tenu des compétences du PETR et des possibilités pour les EPCI d'obtenir des subventions pour l'élaboration de PLUI, contrairement au PETR. Il est convenu de la supprimer, le budget en investissement devenant alors déséquilibré (plus de recettes que de dépenses).

Mme BOUC informe que le Pays Barrois proposera sans doute un élargissement de son périmètre de SCoT au PETR, réfléchissant à la possibilité de se doter d'un SCoT plus grand même si celui-ci devait ne pas correspondre aux limites du PETR Barrois (au regard des subventions possibles en cas de révision de SCoT pour élargissement). Elle indique également que le PETR a reçu un courrier permettant de rendre un avis sur le SCoT de l'agglomération Messine.

Suite à ces échanges, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- d'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2020 comme suit :

Budget principal – 2020		
Section de fonctionnement	Recettes	Dépenses
	503 513.34 €	503 513.34 €
Section d'investissement	Recettes	Dépenses
	149 459.44 €	117 524.62 €
TOTAL	652 972.78 €	621 037.96 €

- d'AUTORISER M. le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de la décision précitée et signer tous les documents correspondants.

Suite aux départs de M. COCHET et M. ZINGERLE à 20h, les délibérations n°2020/06 et 2020/07 initialement prévues sont reportées, faute de quorum.

La réunion se poursuit par un échange sur la politique et les projets culturels.

4. Questions diverses : CTEAC, diagnostic culturel, projet de tiers lieu culturel sur Saint Mihiel.

- **Diagnostic culturel à l'échelle de Cœur de Lorraine, CTEAC**

Différents éléments relatifs à la politique culturelle du PETR sont évoqués, comme présenté ci-dessous.

Diagnostic culturel à l'échelle de Cœur de Lorraine, tiers lieu culturel à Saint-Mihiel, CTEAC	Diagnostic culturel à l'échelle de Cœur de Lorraine, tiers lieu culturel à Saint-Mihiel, CTEAC
<p>Pour rappel:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ COTECH Contrat de Ruralité fin 2018 sur ce projet: à lancer en 2019 ou plus de financement par la suite sur ce projet ➢ Volonté de l'Etat qu'un diagnostic culturel soit lancé, en lien possible avec les Contrats Territoriaux d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) : le diagnostic pourrait être l'étape préliminaire à une future contractualisation <p>CTEAC: programme d'actions de sensibilisation aux arts et à la culture dont le but est de favoriser l'émergence et coordonner le développement d'animations artistiques, culturelles, éducatives, scolaires</p> <p>CTEAC: dispositif contractuel avec le Ministère de la Culture, d'une durée de 3 ans renouvelables.</p> <p>2019: PETR incité à porter des CTEAC, nécessité de 0,5 ETP pour la coordination, priorisation des financements DRAC sur les territoires couverts par des CTEAC</p> <p><i>(3 CTEAC actuellement en place en Meuse (Pays de Verdun, CA Bar le Duc Sud Meuse et CC Commercy Void Vaucoiseurs) doivent être renouvelés/restructurés)</i></p>	<p>Pour rappel:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Projet de diagnostic culturel à l'échelle du PETR validé en début 2019 par CC Sammiellois, CC Côtes de Meuse-Woëvre, CC Aire à Argonne, Saint Mihiel <i>(en l'absence de participation aux réunions/réponse de CC TFW, impossible d'attendre plus pour les autres CC. Hors budget PETR)</i> ➢ Financements DRAC, DETR, 3CC, Saint Mihiel ➢ Enjeu de l'étude: <ul style="list-style-type: none"> ▪ aborder la question d'un pôle culturel à Saint-Mihiel ▪ Aborder la question de l'identité culturelle du PETR ▪ Inventaire des offres locales + réflexion sur la façon de travailler ensemble à l'avenir, de façon plus structurée, plus mutualisée et complémentaire ➢ Calendrier initial décalé: étude à réaliser entre juin et octobre 2019, restitution en novembre, décision à prendre pour activer la tranche conditionnelle (permettant de travailler sur le fonctionnement des structures, la mutualisation des coûts) <p style="text-align: right;">➢ Etude à lancer début 2020</p>

❖ Tiers lieu culturel à Saint-Mihiel

Un projet en cours de construction sur Saint-Mihiel, qui serait porté par une association en partenariat avec les collectivités, pourrait participer à la dynamique culturelle du territoire Sammiellois et être sur du plus long terme potentiellement structurant pour l'ensemble du territoire du PETR. Les porteurs ont déjà rencontré la commune de Saint-Mihiel et la CC Sammiellois. Pauline BOUC présente certains éléments de ce projet, à savoir les premières idées des porteurs, à modifier/réajuster lors de réunions de concertation collectives à venir permettant de vérifier l'opportunité, les conditions de mises en œuvre, les partenariats nécessaires au projet.

Diagnostic culturel à l'échelle de Cœur de Lorraine, tiers lieu culturel à Saint-Mihiel, CTEAC

Un nouveau projet artistique et culturel en construction sur Saint-Mihiel : tiers lieu artistique et culturel, porté par l'Esperluette

Initiative:

- lieu acquis par des professionnels de l'art et la culture, qui pourrait permettre de développer un projet structurant pour le territoire, au regard des enjeux, de l'emplacement, des compétences mobilisables, des nouvelles dynamiques ...
- Volonté d'un projet co-construit, partagé, associatif
- Premier travail sur la structure juridique (association, bail emphytéotique...)

Enjeux auxquels le projet pourrait répondre:

- Attractivité résidentielle, culturelle, touristique
- Image du territoire et capacité à innover
- Démocratisation des arts, éducation artistique et culturelle



Un nouveau projet artistique et culturel sur Saint-Mihiel : tiers lieu artistique et culturel, porté par l'Esperluette

Première esquisse du projet:

- Un espace de travail mutualisé, ouvert aux résidences artistiques, pour les artistes (salles, matériels,...)
- Un espace de ressources pour les artistes: formations, mise en réseau,....
- Un Fablab, dédié aux artistes numériques, pour les habitants et professionnels
- Des ateliers et une programmation artistique sur toute l'année



Ce projet nécessiterait une étude préalable aux investissements pour la partie scénique. Les personnes à l'initiative de l'idée ont rencontré la DRAC, très intéressée par le projet, qui leur a suggéré de faire intégrer cette étude préalable dans le diagnostic culturel du PETR.

C'est ainsi que ce projet est présenté aux membres du PETR, pour leur demander leur accord sur une modification du CCTP du diagnostic culturel. En cas d'accord, il y aura surcoût, estimé à 5000€/10 000€ (avec un financement DRAC à hauteur d'au moins 50%, et au moins 500€ par le porteur), avec décision à prendre sur la prise en charge de ce surcoût (PETR, CC, ville ?)

Le projet paraît intéressant aux membres du Conseil Syndical, mais nécessite d'être approfondi et travaillé avec le territoire. La DRAC paraît s'y intéresser, mais il faut faire attention à ce qu'il n'y ait pas de concurrence avec les autres projets culturels du territoire, une réelle complémentarité comme le projet semble prévoir, pour que tous puissent obtenir des financements. L'essentiel, au niveau du PETR, est de travailler sur la coordination des offres culturelles, ce qu'il pourra faire par la suite grâce à son diagnostic, et en s'engageant dans un CTEAC. En conclusion, il est convenu d'intégrer l'existence de cette potentielle nouvelle offre dans le cadre du diagnostic culturel lancé, mais de ne pas modifier le cahier des charges pour intégrer une étude sur la partie scénique du lieu, une telle étude étant bâtementaire et ne relevant pas d'une maîtrise d'ouvrage du PETR.